



Français:
[English Below]

*Son Excellence, Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal,
Son Excellence, Monseigneur Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier Ministre du Sénégal
Monsieur Abdoulaye Balde, Ministre des Postes et des Télécommunications, des Postes et de
l'Economie numérique.*

Nous tenons à vous remercier pour votre soutien continu aux politiques qui garantissent que l'Internet reste un espace pour tous et vos efforts pour combler le fossé numérique entre les sexes.

C'est dans cet esprit que nous vous écrivons sur le projet de loi portant "Code des Communications Electroniques" actuellement en élaboration. Nous aimerions vous remercier pour le processus ouvert et -inclusif que vous avez utilisé pour en discuter.

Cependant, nous sommes préoccupés par ses impacts potentiels sur vos efforts plus larges pour assurer un écosystème Internet ouvert et dynamique au Sénégal. Nos préoccupations se fondent sur le dernier paragraphe de l'article 28, qui dispose que : "L'Autorité de régulation peut autoriser ou imposer toute mesure de gestion du trafic qu'elle juge utile pour, notamment, préserver l'équilibre économique et la concurrence dans le secteur des communications électroniques et veiller au traitement équitable de services similaires. "

Cette disposition met en péril la neutralité du Net, condition essentielle pour un Internet ouvert et dynamique. Le projet de loi prévoit des mesures directement contraires à la neutralité du réseau: il suppose que les opérateurs de réseau pourraient être autorisés à bloquer, limiter ou facturer les services Internet et les fournisseurs de contenu pourraient aussi favoriser, privilégier, mettre en avant des contenus, en établissant une priorisation du trafic internet. Cette conception nuirait à l'écosystème numérique du Sénégal et affecterait les consommateurs, les innovateurs et les petites et moyennes entreprises locales.

Dans sa forme actuelle, l'article 28 pourrait porter atteinte à la liberté d'expression en donnant aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) le pouvoir de contrôler le discours public. En plus, le texte actuel pourrait aussi amener des difficultés d'accès à l'éducation en limitant les sources d'information pour les étudiants et les chercheurs.

La disposition ignore les externalités positives créées par les réseaux ouverts. En interdisant une priorisation payante, les entreprises sénégalaises de toutes sortes, des start-up aux petites et moyennes entreprises, auront assez de ressources pour accéder aux «voies rapides» afin de rester compétitives avec des plateformes bien établies qui seront plus à même de payer des frais supplémentaires.

Enfin, le dernier paragraphe de l'article 28 ne tient pas compte du fait que les opérateurs de réseaux bénéficient profondément de l'internet ouvert. En effet, ils sont dans la position unique d'offrir l'accès à un service dont la demande ne fera qu'augmenter dans les années à venir.

Ainsi, pour faire en sorte que toutes les parties prenantes prospèrent et profitent de l'économie de l'internet, nous demandons respectueusement au gouvernement de supprimer le dernier paragraphe de l'article 28, afin de garantir un environnement dans lequel les consommateurs déterminent la demande de services Internet. Nous soumettrons également cette suggestion au comité de pilotage.

Nous sommes impatients de travailler ensemble pour soutenir les efforts de votre gouvernement pour créer un Internet ouvert pour chaque Sénégalais.

Le soussigné,

Public Knowledge, Global

World Wide Web Foundation, Global

Asutic (Association Sénégalaise des Utilisateurs des Technologies de l'Information et de la Communication), Senegal

Access Now!, Global

Dave Burstein, Editor, Fast Net.news



English:

*Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal,
Monsieur Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier Ministre du Sénégal
Monsieur Abdoulaye Balde, Ministre des Postes et des Télécommunications, des Postes et de
l'Economie numérique.*

We want to thank you for your continued support of policies that ensure the internet remains a space for everyone and your efforts to close the digital gender divide.

It is in this spirit that we write to you regarding the proposed “Code Communications Electronics” bill that is currently under discussion. We would like to thank you for the open and consultative process that you have used to discuss this bill.

However, we are concerned about its potential impacts on your broader efforts to ensure an open and vibrant internet ecosystem in Senegal. In particular, we are concerned about the last paragraph of Article 28, which establishes that *“L'Autorité de régulation peut autoriser ou imposer toute mesure de gestion du trafic qu'elle juge utile pour, notamment, préserver l'équilibre économique et la concurrence dans le secteur des communications électroniques et veiller au traitement équitable de services similaires.”*

The proposed framework places at risk net neutrality - an essential condition for an open, vibrant internet. The proposed bill sets out measures that are directly in contradiction to net neutrality: it assumes network operators should be allowed to block, throttle, or charge internet services and content providers as a pre-condition for them being able to reach consumers, establishing a paid prioritization of internet traffic. This design would harm the communications ecosystem of Senegal and impact consumer, innovators and local SMBs.

In its current form, Article 28 could harm freedom of expression by giving ISPs power to control public discourse. In addition, the present text could impose barriers of entry to education by limiting sources of information for students and researchers.

Second, the provision ignores the positive externalities created by open networks. Absent a ban on paid prioritization— Senegalese business of all kinds, from startups, to family-owned business, will have dedicate resources to access the “fast lanes” to remain competitive with well established platforms that will more eagerly be able to pay extra fees..

In addition, the last paragraph of Article 28 ignores that network operators benefit profoundly from the open internet. Network operators are in the unique position of offering access to a service which demand will only go up in the coming years.

To ensure that all stakeholders prosper and thrive in the internet economy, we would respectfully request the government to remove the last paragraph of Article 28, in order to guarantee an environment in which consumers drive the demand for Internet services. We will also submit this suggestion through the consultation process.

We look forward to working together to support your government's efforts to create an open internet for every Senegalese.

The undersigned,

Public Knowledge, Global

World Wide Web Foundation, Global

Asutic (Association Sénégalaise des Utilisateurs des Technologies de l'Information et de la Communication), Senegal

Access Now!, Global

Dave Burstein, Editor, Fast Net.news